

Premuo M022

La solution incluse dans votre couverture contre les risques majeurs de l'existence

Votre couverture Mgéfi, qui **comprend votre protection santé mais aussi votre protection prévoyance**, sécurise votre présent, votre avenir et celui de vos proches.

LES + QUI FONT LA DIFFÉRENCE



Une protection complète adaptée contre les aléas de la vie :

- un capital décès⁽²⁾
- un capital invalidité permanent et absolu⁽²⁾
- une rente dépendance
- une rente viagère pour enfant handicapé



2 niveaux de garanties au choix



Des cotisations solidaires et accessibles



Pas de questionnaire médical*

Besoin de conseils ?
Contactez-nous

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30
et de 14h à 17h30

▶ N°Cristal 0987 986 777

APPEL NON SURTAXE

Mgéfi
groupe matmut

Rendez-vous
sur [mgefi.fr](https://www.mgefi.fr)



ZOOM SUR VOTRE PROTECTION PRÉVOYANCE

DES COTISATIONS SOLIDAIRES

Des cotisations qui n'augmentent pas avec l'âge et indépendantes de votre état de santé*

UN CAPITAL DÉCÈS GARANTI

Quel que soit le nombre d'années cotisées, votre capital décès est calculé sur la base de votre dernier revenu annuel*

UNE RÉPONSE EN CAS DE PERTE D'AUTONOMIE

Un soutien financier précieux en cas de maintien à domicile ou d'hébergement en établissement hospitalier*

UNE RENTE VIAGÈRE

En cas de décès de l'adhérent, l'enfant handicapé percevra une rente annuelle tout au long de sa vie*

Face aux grands risques de l'existence (invalidité, dépendance, décès), vous avez le choix, **en tant que fonctionnaire en activité, entre 2 niveaux de garanties.**

| GARANTIES ⁽²⁾ | PREMUO MO22 ⁽¹⁾ | |
|--|--|---|
| | OPTION 1 | OPTION 2 |
| Décès | Capital 130 %⁽³⁾ | Capital 180 %⁽³⁾ |
| Invalidité permanente et absolue | Capital 70 %⁽³⁾ avec un minimum assuré de 35 401,30 € | Capital 100 %⁽³⁾ avec un minimum assuré de 52 444,80 € |
| Dépendance | Rente mensuelle : • en hospitalisation : 533,70 € • à domicile : 266,90 € | |
| Rente viagère pour enfant handicapé | Rente annuelle : 1841,70 € | |
| Cotisation jusqu'à 35 ans ⁽⁴⁾ | 0,20 % ⁽³⁾ | 0,27 % ⁽³⁾ |
| Cotisation à partir de 36 ans ⁽⁴⁾ | 0,40 % ⁽³⁾ | 0,53 % ⁽³⁾ |

*Sous réserve des dispositions contractuelles en vigueur prévues par la notice d'information.

(1) Contrat assuré par MFPrévoyance, indissociable de votre couverture Santé

(2) Les garanties décès et invalidité cessent au départ à la retraite, l'adhérent en option 2 est alors positionné en option 1

(3) Exprimé en pourcentage du traitement indiciaire brut ou salaire brut annuel

(4) Seuls le traitement indiciaire, le salaire brut hors primes ou encore la pension sont retenus pour le calcul de vos cotisations. Âge effectif au 1^{er} janvier de l'année en cours

Assureur : MFPrévoyance, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 81 773 850 euros, régie par le Code des assurances RCS 507 648 053 Paris - 4, promenade Cœur de Ville - 92130 Issy-les-Moulineaux.

Distributeur : Mgéfi - Mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité - Siren: 4,99 982 098 - 6, rue Bouchardon - CS 50070 - 75481 Paris Cedex 10 - www.mgefi.fr

Pour 3€ de cotisation de plus en moyenne par mois, renforcez avec l'option 2 vos garanties décès et invalidité permanente et absolue

